



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 9 mai 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Monsieur le maire :** Jacques Bérubé

**Mesdames les conseillères :** Lucie Tremblay  
Denise Larouche  
Madeleine Girard Devin

**Messieurs les Conseillers :** Pascal Dion  
Gilles Lachance  
Christian Breton

**Directeur-général, Greffier et Trésorier :** Daniel Dufour

---

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

06-05-072

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-073

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 AVRIL 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2006 soit et est accepté tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-074

4.- **ADOPTION DES COMPTES – AVRIL 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay



**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions d'avril 2006 s'élevant à 273,718.45\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 50,021.17\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer d'avril 2006.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devin vote contre l'adoption de la présente résolution en manifestant son désaccord face au paiement de 52,221.35\$ effectué pour le compte de la Corporation de développement économique de Chapais.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-075

5.- **RÉSOLUTION –ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-371 –  
RÈGLEMENT ADOPTANT LE PROGRAMME « LOGEMENT  
ABORDABLE QUÉBEC – VOLET NORD-DU-QUÉBEC » POUR LE  
SECTEUR DE CHAPAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a indiqué par sa résolution 06-04-064 son intention d'adhérer au programme « Logement abordable »;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet Nord-du-Québec prévoit que la municipalité participante doit développer et administrer son propre programme de logements abordables en respectant les balises établies par la SHQ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2006;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** le règlement no 06-371 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-076

6.- **RÉSOLUTION –PAIEMENT CONSTRUCTION A. OUELLET INC. –  
PROJET DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE NO 1**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection de l'école no 1 a été confié à l'entreprise « Construction A. Ouellet inc. » en vertu de la résolution 06-03-032;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur susmentionné a transmis une demande de paiement à l'attention de la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Jean-Claude Lebeuf, architecte, a transmis une recommandation de paiement en date du 3 mai 2006 portant le numéro 2004-C09-CP-01;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement de 107,150.09\$ taxes incluses à l'attention de l'entreprise « Construction A. Ouellet inc. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



06-05-077

7.- **RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – PROTOCOLE DE LOCATION D’UN ESPACE LOCATIF DE L’ÉCOLE NO 1 AVEC LA GARDERIE PELUCHES ET BALUCHONS**

**CONSIDÉRANT** l’avancement des travaux de réfection de l’école no 1;

**CONSIDÉRANT QUE** l’espace destiné aux activités de la garderie Peluches et Baluchons sera disponible à courte échéance;

**CONSIDÉRANT QU’il** y a lieu d’établir un protocole de location avec les autorités de la garderie Peluches et Baluchons afin de définir les responsabilités de chaque partie;

**CONSIDÉRANT QUE** la garderie Peluches et Baluchons a déjà transmis en date du 7 février 2005 les bases d’une entente contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** la Ville de Chapais approuve le projet de protocole de location tel que déposé par M. Daniel Dufour, directeur général tout en supprimant la deuxième phrase de l’article 2.1;

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, à signer le protocole de location susmentionné.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-078

8.- **RÉSOLUTION – AUTORISATION – ACQUISITION D’UNE AILE DE CÔTÉ USAGÉE – MACHINERIES MAHEUX (1998) INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a acquis une niveleuse de marque Champion 730A suivant la résolution 06-03-033 adoptée en date du 14 mars 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule susmentionné ne comprenait pas d’équipements complémentaires tels que l’aile de côté;

**CONSIDÉRANT QUE** l’entreprise Machineries Maheux (1998) inc. a transmis une proposition visant la fourniture d’une aile de côté usagée;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

**QUE** la Ville de Chapais autorise l’acquisition d’une aile de côté usagée auprès de l’entreprise « Machineries Maheux (1998) inc. » au coût de 4,500.00\$ plus taxes;

**QUE** cet achat soit et est couvert par le fonds de roulement avec remboursement unique en mai 2007.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-079

9.- **RÉSOLUTION – PROGRAMME D’AIDE À LA RÉNOVATION « RÉNOVILLAGE » EN MILIEU RURAL – PLAFOND DE LA VALEUR UNIFORMISÉE DES BÂTIMENTS POUR L’ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME**

**CONSIDÉRANT QU’une** maison est admissible au programme d’aide à la rénovation « Rénovillage » lorsque sa valeur uniformisée est inférieure à 45,000.00\$;



**CONSIDÉRANT QUE** le décret numéro 1216-2005 adopté le 7 décembre 2005 autorise l'augmentation du plafond de la valeur uniformisée des bâtiments à 60,000.00\$;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées aux paramètres du programme pour faire en sorte que la Ville de Chapais peut fixer, par résolution, sur une partie ou l'ensemble de son territoire, une valeur uniformisée maximale des bâtiments entre 35,000.00\$ et 60,000.00\$ pour déterminer l'admissibilité d'une maison au programme Rénovillage;

**CONSIDÉRANT QUE** dans les expériences vécues dans la livraison du programme au cours des dernières années, plusieurs demandes d'aide ont été refusées compte tenu du plafond actuel sur la valeur uniformisée des bâtiments;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de tenir compte de l'évaluation foncière du territoire de la Ville de Chapais qui a augmenté selon la valeur des marchés;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

**DE FIXER** , pour l'ensemble du territoire de la Ville de Chapais, la valeur uniformisée maximale des bâtiments à 60,000.00\$ pour l'admissibilité d'une maison au programme d'aide à la rénovation Rénovillage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-080

10.- **RÉSOLUTION –RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT** l'âge de certains comptes dus à la corporation municipale sur lesquels les efforts de recouvrement n'ont pas donné de résultats;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles procédures judiciaires pour certains comptes ne seraient pas justifiées compte tenu des maigres chances de recouvrer les sommes dues à la Ville de Chapais et compte tenu de l'ampleur des comptes en question;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**DE RADIER** du rôle de perception de la Ville de Chapais les comptes irrécupérables suivants :

<b><u>facture ou matricule</u></b>	<b><u>montant</u></b>
D1009 00 0000 000 0000 10	104.78\$
D0258 00 0000 000 0000 50	64.10\$
D2406 00 0000 000 0000 60	185.98\$
D2408 00 0000 000 0000 20	64.64\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-081

11.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir



et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

**Opération enfant soleil.....200.00\$**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-082

12.- **RÉSOLUTION – ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a décidé d'intégrer à sa structure organisationnelle un directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de candidatures a été lancé afin de sélectionner un candidat;

**CONSIDÉRANT QUE** les candidatures étaient reçues au bureau du directeur général jusqu'au 20 mars 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande la candidature de M. Patrice Bédard;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais engage M. Patrice Bédard à titre de directeur des travaux publics avec un salaire initial de 55,000.00\$ (base annuelle);

**QUE** le salaire de M. Patrice Bédard soit et est réajusté à 58,000.00\$ à la fin de sa période de probation de six mois;

**QUE** pour l'année 2006, M. Patrice Bédard bénéficie de deux (2) semaines de vacances payées auxquelles s'ajoutent deux (2) semaines de vacances aux frais de ce dernier;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-083

13.- **RÉSOLUTION – DÉLÉGATION AU COMITÉ D'URBANISME – GESTION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE RELATIVES AU PROGRAMME « LOGEMENT ABORDABLE »**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme « Logement abordable » touche tous les types d'unités résidentielles telles que les maisons unifamiliales et les unités résidentielles locatives;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir des modalités de réception et d'analyse des demandes d'aide financière en déterminant un guichet (porte d'entrée) et un comité d'examen des demandes;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay



**QUE** la Ville de Chapais désigne M. Robert Bond, inspecteur municipal comme porte d'entrée des demandes avec responsabilité de fournir les formulaires de demande d'aide financière et de transmettre les renseignements nécessaires aux citoyens relativement à la préparation du dossier de demande d'aide financière;

**QUE** la Ville de Chapais désigne le comité d'urbanisme comme étant l'organisme attribué à l'analyse des demandes d'aide financière reçues et à formuler les recommandations de subvention au conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-084

14.-

**RÉSOLUTION – MODIFICATION À L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines responsabilités ont été récemment confiées aux membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir la composition de l'organisation municipale de sécurité civile de façon à respecter ces nouvelles responsabilités;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QU'**à l'intérieur de l'organisation municipale de sécurité civile, le représentant municipal soit et est remplacé par M. Pascal Dion;

**QUE** le coordonnateur substitut soit et est remplacé par M. Pascal Dion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-085

15.-

**RÉSOLUTION – MANDAT CIMCO RÉFRIGÉRATION – REMISE À NEUF D'UN COMPRESSEUR DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Cimco réfrigération a effectué en avril dernier l'opération de fermeture des compresseurs de l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport du technicien fait état d'un problème majeur sur le compresseur no 1 au point qu'il soit possible qu'il ne puisse opérer normalement sur toute la saison 2006-2007 à venir;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Cimco réfrigération a soumis une soumission axée sur les deux options suivantes :

A- Remise à neuf du compresseur

B- Remplacement du compresseur par un autre compresseur remis à neuf

**CONSIDÉRANT QUE** l'option A ouvre la voie à un coût minimal de 8,176.90\$ plus taxes alors que le coût minimal de l'option B s'établit à un 9,788.60\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

**QUE** la Ville de Chapais retienne l'option A définie à la soumission préparée par l'entreprise Cimco réfrigération en date du 5 avril 2006 et leur demande de procéder au reconditionnement du compresseur visé;



**QUE** le financement de cette opération soit et est couvert par le fonds de roulement que la municipalité s'engage à rembourser à raison de 50% en 2007 et 50% en 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-05-086 16.-

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE RÉFECTION DE LA ROUTE 113**

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier de la route 113 situé entre le lac Caché et la municipalité de Chapais affiche des segments problématiques au niveau de la qualité des infrastructures routières;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un réseau de catégorie supérieure en raison du fait qu'il constitue le seul lien entre l'Abitibi-Témiscamingue et le Lac-St-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** les tronçons « Lac Caché - aéroport Chibougamau-Chapais » et « Barrette-Chapais – Ville de Chapais » présentent des ondulations, des signes d'instabilité et des problèmes de roulement excédant la norme acceptable;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs camionneurs affectés au transport de marchandises ont signalé le mauvais état de la route susmentionnée;

**CONSIDÉRANT QUE** le principal chemin forestier de l'entreprise Barrette-Chapais traverse la route 113 générant ainsi des problèmes de sécurité qui découlent du transport lourd arrivant ou quittant l'entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même point de rencontre avec la route 113 constitue le point de départ et d'arrivée des citoyens de la réserve Oujé-Bougoumou;

**CONSIDÉRANT QUE** ce même point de rencontre constitue le point de départ et d'arrivée de nombreux touristes et d'adeptes de la chasse et de la pêche sportive;

**CONSIDÉRANT QUE** ce point de rencontre mérite l'implantation d'une voie d'évitement au même titre qu'au point d'arrivée du chemin se dirigeant vers l'aéroport Chibougamau-Chapais d'autant plus qu'il s'agit de la même route 113 donc du même flot de véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** des budgets significatifs sont consentis au réseau routier desservant la communauté autochtone d'Oujé-Bougoumou (infrastructures et éclairage);

**CONSIDÉRANT QU'**il faut être équitable dans les budgets alloués de telle sorte qu'on doit se préoccuper autant des besoins allochtones que des besoins autochtones;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais présente une demande à la Ministre déléguée aux Transports du Québec visant à prévoir lors de l'exercice financier 2005-2006 une importante intervention de réfection axée sur l'infrastructure et le pavage existant au niveau notamment des deux(2) tronçons susmentionnés;

**QUE** la Ville de Chapais demande l'aménagement d'une voie d'évitement face à l'entreprise « Barrette-Chapais ltée ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



06-05-087

17.-

**RÉSOLUTION – DEMANDE À LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS – HALTE ROUTIÈRE DANS LA RÉSERVE ASHUAPMUSHUAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Chapais-Chibougamau est éloigné de 190 kilomètres par rapport à la zone urbanisée du Lac-St-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation oblige les citoyens de Chapais-Chibougamau, les touristes et les transporteurs lourds à franchir cette distance sans point de repos;

**CONSIDÉRANT** l'aversion de la gente féminine voire de tous les usagers de la route face aux toilettes sèches installées au centre de la réserve faunique Ashuapmushuan, particulièrement en période hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle situation constitue un frein majeur au développement économique et touristique du secteur de Chapais-Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en service de la route du Nord a entraîné une hausse considérable de la circulation routière et qu'il convient d'y mettre en place des services adéquats;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Lucie Tremblay  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QUE** la Ville de Chapais transmette au Ministère des Transports du Québec une demande officielle visant l'aménagement d'une halte routière au centre de la réserve faunique Ashuapmushuan avec services de restauration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Nil

**QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Sujet couvert par M. le conseiller Gilles Lachance : 1- nettoyage et surveillance du site d'enfouissement technique à l'égard des déchets jetés au sol.

Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay : 1- réunions portant sur des demandes de financement logées par des promoteurs.

Sujet couvert par M. le conseiller Christian Breton : 1- Transmission de félicitations à mesdames Clarisse Bourgault, Lynda Boivin et Hélène Bérubé concernant le prix reçu pour le démarrage du Studio Extrême 2- Invitation aux diverses activités de la Corporation des loisirs de Chapais prévues prochainement.

Sujet couvert par Mme la conseillère Madeleine Girard Devin : 1-Demande de transmission d'une lettre de félicitations à mesdemoiselles Marie-Ève Gagnon et Michèle Garant pour la distinction obtenue à la fondation Excell.

Sujets couverts par M. le maire Jacques Bérubé : 1- nouveau pacte fiscal entre l'UMQ et le gouvernement du Québec 2- projet de loi 62 accordant plus d'autonomie aux villes 3- Equipements municipaux 4- Comportement des gens au site d'enfouissement technique et possibilité d'augmenter la tarification du site si les comportements ne changent pas.



### **QUESTIONS DU PUBLIC**

- Demande de précisions sur l'impact financier du nouveau pacte fiscal
- Demande de précisions sur le moment de la mise en marche du nouveau programme Logement abordable

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.

---

Jacques Bérubé  
Maire

---

Daniel Dufour  
Directeur-général  
Greffier et Trésorier